

# ULIS COLLEGE

Depuis la rentrée 2019, le collège Saint François de Sales accueille une ULIS TFC, Unité Localisée d'Inclusion Scolaire pour des élèves ayant des Troubles des Fonctions Cognitives afin d'assurer une continuité avec le dispositif existant à Alix Providence.

« Ne pas considérer les personnes comme elles devraient être mais comme elles sont ou peuvent être »<sup>1</sup>.

L'ULIS est un **dispositif ouvert** qui accueille des élèves de 11 à 16 ans, en grande difficulté scolaire ou en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements pour poursuivre leur scolarité en milieu ordinaire dans les meilleures conditions.

Les élèves peuvent bénéficier du dispositif durant leurs quatre années au collège. Le choix fait par l'établissement, est une ouverture progressive avec pour la première année l'accueil d'élèves de 6<sup>e</sup> uniquement. Le dispositif grandira ensuite avec eux en suivant leur scolarité. En 2020-2021, le dispositif accueille donc 6 élèves : 3 élèves de 6<sup>e</sup> et 3 élèves de 5<sup>e</sup>.

## Les objectifs du dispositif sont :

- Restaurer ou construire une image de soi positive
- Permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune
- Développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication, même lorsque les acquis sont très réduits
- Concrétiser à terme un projet d'insertion professionnel

Les élèves bénéficiant du dispositif sont avant tout des collégiens à part entière, **inscrits dans une classe de référence** correspondant à leur classe d'âge (ou N-1) avec laquelle ils vivent tout au long de l'année. Ils y suivent, avec les aménagements et adaptations nécessaires, tous les enseignements possibles et participent à la vie de la classe (projets spécifiques, sorties, voyages, etc..).

Ils bénéficient **de temps de regroupement** dans le dispositif **autant que de besoin**, pour accompagner le travail fait en classe et pour des enseignements spécifiques dans les matières où l'inclusion n'est pas adaptée. Cela permet à l'élève de progresser à son rythme en respectant ses besoins dans un parcours personnalisé. Ils peuvent participer aussi à quelques projets spécifiques au sein du dispositif.

Une enseignante spécialisée dans les troubles des fonctions cognitives et la grande difficulté scolaire, coordonne ce dispositif placé sous la responsabilité du chef d'établissement.

Elle veille à la mise en œuvre du projet personnel de scolarisation (PPS) des élèves en adaptant aux besoins spécifiques de chacun l'emploi du temps, les modalités et outils de travail et d'évaluation. Elle est en lien étroit avec les enseignants de la classe de référence pour une inclusion réussie et positive mais également avec les parents et les professionnels extérieurs au collège qui accompagnent aussi l'enfant (SESSAD, CMP, orthophonistes, éducateurs...).

Une AESH-Co est rattachée au dispositif, elle accompagne les élèves lors des inclusions dans leurs classes de référence selon les besoins et participe activement à la vie de l'ULIS.

---

<sup>1</sup> Pierre FOURIER, *lettre aux sœurs de Nancy*, 26 septembre 1620